



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, vendredi 20 octobre 2023

### Fin du dispositif de Prêt à Taux Zéro : Florian BERCAULT écrit au ministre du logement pour demander son maintien

*Alors que la crise du logement s'accroît depuis plusieurs mois, le gouvernement a décidé d'inscrire dans le projet de Loi de Finances pour 2024, l'exclusion, à partir du 1er janvier 2024, des communes en zone B2 du Prêt à Taux Zéro pour la construction de logement neuf.*

Florian BERCAULT, Président de Laval Agglomération a écrit un courrier à Patrice VERGRIETE, ministre du Logement pour déplorer cette mesure qui "pénalisera particulièrement les villes moyennes et leurs périphéries, aggravant la crise sur ces territoires pour les ménages modestes qui y vivent."

La Ville de Laval et sa première couronne (Bonchamp-lès-Laval, Changé, L'Huisserie, Louverné et Saint-Berthevin), qui sont maintenues en zone B2 suite à la publication de l'arrêté du 2 octobre 2023, font face à des besoins importants de nouveaux logements sur leurs territoires pour garantir un parcours résidentiel de qualité à leurs habitants.

*"Les difficultés qui s'accumulent sur le secteur du logement touchent tous les territoires, et pas uniquement les zones dites "tendues", celles-ci mettent en péril le droit de tous à un logement décent et abordable"* ajoute Florian BERCAULT.

La fin du Prêt à Taux Zéro pour la construction neuve dans les zones B2 se traduira par une accentuation des inégalités territoriales au profit des métropoles et aux dépens des villes moyennes et pénalisera injustement les ménages primo-ascendants aux revenus modestes en rendant impossible leur projet d'accession à la propriété dans des zones proches de leur emploi.

Ces derniers seront amenés à privilégier les terrains les moins chers, éloignés des zones urbaines et des villes-centres, favorisant paradoxalement l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, contrairement aux objectifs affichés par le Gouvernement. Selon le Plan Local d'Habitat 2019-2024 de Laval Agglomération, ce sont 758 nouveaux logements qui sont nécessaires par an, dont 72% situés sur Laval et ses communes limitrophes.

*"À ce titre, nous rejoignons donc l'ensemble des acteurs du logement et représentants des collectivités territoriales qui se sont déjà exprimés, pour demander le maintien du Prêt à Taux Zéro pour la construction de logement neuf dans les zones B2."* conclut le Président de Laval Agglomération.

Contact presse :

**Fabien BLANCHARD** : [fabien.blanchard@agglo-laval.fr](mailto:fabien.blanchard@agglo-laval.fr)

06 22 73 96 65